



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE  
ET DE LA PÊCHE

AR08040DGER

**ARRÊTÉ** du 14 novembre 2008

**portant nomination au conseil d'administration d'établissements d'enseignement supérieur agricole.**

**Le ministre de l'agriculture et de la pêche,**

Vu le code rural, notamment l'article D. 812-1 ;

Vu le décret n° 2006-1592 du 13 décembre 2006 portant création de l'Institut des sciences et industries du vivant et de l'environnement (Agro Paris Tech) ;

Vu le décret n° 2006-1593 du 13 décembre 2006 portant création du Centre international d'études supérieures en sciences agronomiques (Montpellier Sup Agro) ;

Vu le décret n° 2008-616 du 27 juin 2008 portant création de l'Institut supérieur des sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage (Agro campus Ouest).

**ARRÊTE**

**Article 1er**

Est nommé membre du conseil d'administration des établissements d'enseignement supérieur agricole énumérés à l'article D. 812-1 du code rural, en qualité de représentant du ministre chargé de l'agriculture :

- M. Jean-Louis BUER, directeur général de l'enseignement et de la recherche au ministère de l'agriculture et de la pêche, ou son représentant.

**Article 2**

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'agriculture et de la pêche.

Fait à Paris, le 14 novembre 2008

Le ministre de l'agriculture et de la pêche,  
Pour le ministre et par délégation,  
le directeur général de l'enseignement et  
de la recherche

Jean-Louis BUER

